

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE ZIGUINCHOR

**SERVICE REGION DES PECHEES
ET DE LA SURVEILLANCE DE
ZIGUINCHOR ET KOLDA**

TEL : 991-13-09 / BP: 181

N..... SRPSZK

**RECENSEMENT DES ENGINES (filets) DE LA
PÊCHE CREVETTIERE DANS LES REGIONS DE
ZIGUINCHOR ET KOLDA**

Fait à Ziguinchor, le 16 Février 2004

Isidore BIAGUI, Chef de Service Régional
des Pêches et de la Surveillance
de Ziguinchor et Kolda

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la première réunion organisé par l'Association IDEE Casamance, du 18 au 19 Novembre 2003, sur la gestion rationnelle des ressources halieutiques, telles les crevettes dans les zones humides de Casamance, un NOYAU DUR est constitué et dénommé Repos Biologique Crevettier (R.B.C).

Ce noyau dur est un cadre de concertation opérationnel qui regroupe des structures gouvernementales et non gouvernementales, en vue de favoriser une gestion rationnelle des ressources halieutiques dans la région naturelle de la Casamance, compte tenu de la pression humaine exercée sur l'espèce depuis le déclin de l'agriculture dans les années 1975 et l'effet de la crise en Casamance qui ne permettaient plus l'accès dans les champs et les vergers. Les agriculteurs, en somme, sont devenus pêcheurs.

2. METHOLOGIE

Pour mener des réflexions dans ce sens, des actions prioritaires ont été ciblées notamment le pointage des engins de pêche crevettière dans les zones où l'activité est menée (voir en annexe). Une équipe, constituée d'agents des pêches, d'enquêteurs de l'ex-CRODT à Ziguinchor, des représentants de l'ARD et d'autres personnes bénévoles, s'est, du 13 au 22 janvier 2004, subdivisée en plusieurs groupes de travail pour enfin fournir les éléments pouvant contribuer à la réflexion envisagée, grâce aux moyens financiers dégagés par IDEE Casamance, à qui nous adressons nos sincères félicitations pour ses initiatives et encourageons à persévérer dans la voie de développement ainsi tracée pour qu'ensemble, nous relevions le déficit, à savoir, gérer rationnellement les ressources halieutiques dans le fleuve Casamance.

Suivant les moyens matériels que nous avons pu mettre en place, certaines localités, d'accès difficile, ont été visitées par une embarcation motorisée et d'autres, sur la terre ferme, par des véhicules 4x4.

3. LES RESULTATS

Des soixante six (66) zones visitées, cinq mille soixante six (5066) filets sont utilisés pour la capture de la crevette dont 3736 (73,7%) sont composés de filets fixes (FF), 1 034 (20,4%) de filets dérivants (FD) et 296 (5,9%) filets traînants (FT "houssé").

Les départements de Sédhiou et de Ziguinchor regroupent l'essentiel des engins recensés, soit 4 200 filets (82,9%).

Il y a lieu de dire que c'est dans ces départements (amont du pont Emile BADIANE jusqu'à Goudomp) que la pêche crevettière subit le plus de pression du fait, peut être, que la capture de la crevette était interdite, jusqu'en Août 2003, dans la zone avale du pont Emile BADIANE mais aussi la zone sus indiquée est la plus proche des centres d'écoulements.

En observant les résultats du recensement réalisé en octobre 1990 (GAYE com. Pers.) ou l'on notait 656 filets fixes et 93 filets dérivants soit respectivement 87,6% et 12,4% par rapport à l'ensemble de ces deux (02) types d'engins, dans la zone de Ziguinchor Baghagha, il est recensé dans la même zone, en janvier 2004, 1063 filets dont 765 filets fixes (72%) 298 filets dérivants (28%).

Entre le recensement d'octobre 1990 et celui de janvier 2004, dans la zone de Ziguinchor Baghagha, il y a eu une augmentation de l'effort de pêche répartie comme suit: 109 filets fixes et 205 filets dérivants. Le constat qui est fait est que le nombre de filets dérivants augmente et celui des filets fixes diminue.

La tendance à une utilisation des filets dérivants est certainement liée à la capture estimée à 20 fois (petites crevettes pêchées dans la zones peu profondes) celle du filet fixe beaucoup plus sélectif.

L'utilisation des filets dérivants semble se généraliser au niveau de plusieurs autres zones et cela ne milite pas en faveur de la protection, de la durabilité de l'activité pêche crevette.

Autre considération : En prenant comme hypothèse qu'un pêcheur utilise généralement deux (02) filets fixes, l'on déduira que ce type de pêche est pratiqué par $3\ 736/2 = 1\ 868$ pêcheurs alors que pour les filets dérivants, c'est généralement un équipage de trois (03) personnes qui actionne un filet. Sur un total de 1 034 filets on dénombrera 3 102 pêcheurs. Quant à chaque filet traînant, il est traîné par deux (02) pêcheurs et sur un total de 296 filets on en déduit 592 pêcheurs. Ceci nous permet de dire qu'approximativement 5 562 pêcheurs sont en activité pour la pêche de la crevette en janvier 2004.

Aucun incident particulier n'a été signalé.

Département de BIGNONA

LOCALITES	FF	FD	FT	AUTRES	TOTAL	OBSERVATIONS
Thiobon	-	-	-	56	56	
Mlomp	-	-	-	40	40	
Thionck-Essyl	-	-	-	22	22	
Baïla	30	40	-	-	70	
Kafountine	-	-	-	-	-	
Colomba	-	-	-	81	81	
Albadar	-	-	-	90	90	
Badiana	60	30	-	-	90	
Kabiline	-	-	-	123	123	
Diouloulou	11	12	-	-	23	
Birassou Bandjikaky	-	-	-	61	61	
Coubanack	-	-	-	38	38	
TOTAL	101	82	-	511	694	

☞ **Département de OUSSOUYE**

LOCALITES	FF	FD	FT	AUTRES	TOTAL	OBSERVATIONS
Carabane	-	-	27	96	123	
Badiankassal	-	-	4	36	40	
Kahemba	138	-	-	64	202	
Pointe Saint Georges	16	-	-	15	31	
Petit Pointe	286	-	-	01	287	
Djiromaïte	62	-	-	06	68	
Batinière II	20	-	-	12	32	
Eloubalir	84	-	-	42	126	
Niambalang	46	-	-	-	46	
TOTAL	652	-	31	272	955	

☞ **Département de SEDHIOU**

LOCALITES	FF	FD	FT	AUTRES	TOTAL	OBSERVATIONS
Marsassoum (commune)	200	-	-	-	200	
Djibabouya	400	-	-	-	400	
Diafar Douma Santa	100	-	20	-	120	
Beme Baghagha	-	-	10	-	10	
Beme Biguine	100	-	-	-	100	
Beme Ouly	60	-	-	-	60	
Beme Diattacounda	40	-	-	-	40	
Diao Insacounda	20	-	30	-	50	
Diao Bah	40	-	60	-	100	
Diao Soucoutoto	60	-	20	-	80	
Djitecounda	-	-	20	-	20	
Goudomp	250	378	-	20	648	
Koundioundiou	2	6	-	-	8	
Mangacounda	8	15	-	-	23	
Kaour	6	15	-	-	21	
Birkama	6	5	-	-	11	
Djibanar	20	34	-	-	54	
Simbandi Balante	-	2	-	-	2	
Simbandi Brassou	12	16	-	-	28	
Diattacounda	-	-	-	-	-	
Mandalai	-	-	-	-	-	
Tementho	-	-	-	-	-	
Djiredji	-	-	-	-	-	
Bambali	-	-	-	-	-	
Terimbasse	-	-	-	-	-	
TOTAL	1 324	471	160	20	1 975	

☞ **Département de ZIGUINCHOR**

LOCALITES	FF	FD	FT	AUTRES	TOTAL	OBSERVATIONS
Tambacoumba	065	47	25	-	137	
Adéane	348	71	24	-	443	
Baghagha	260	82	30	-	372	
Agnak	130	50	8	-	188	
Fanda	5	15	10	-	30	
Niaguis	92	65	8	-	165	
Séléky	18	-	-	-	18	
Kamobeul	28	-	-	-	28	
Médina	16	-	-	-	16	
Goumel	100	-	-	-	100	
Pont Emile Badiane	6	55	-	-	61	
Teesito	142	11	-	4	157	
Ikagel	30	20	-	-	50	
Bolong Tobor	14	-	-	-	14	
Brin	30	-	-	-	30	
Bolong Affiniam	80	-	-	-	80	
Bolong Tendouck	-	65	-	18	83	
Bandial	22	-	-	13	35	
Batinière I	10	-	-	6	16	
Boudody	263	-	-	-	263	
TOTAL	1 659	481	105	41	2 286	

Totaux Généraux

Filets fixes (FF) : 3 736 (2536 en septembre 2000) E. Charles Dominique)

Filets dérivants (FD) : 1 034 (242 en Septembre 2000) et Vaque NDIAYE Décembre 2003

Filets traînants (FT) : 296

Autres : 844

TOTAL : 5 910

Annexes

- 1- Listes des zones recensées
- 2- Personnel ayant participé au recensement

Listes des zones recensées

01	Thiobon	34	Koundioundou
02	Mlomp	35	Mangacounda
03	Tionck-Essyl	36	Kaour
04	Baïla	37	Birkama
05	Kafountine	38	Djibanar
06	Colomba	39	Simbandi Balante
07	Albadar	40	Simbandy Brassou
08	Badiana	41	Diattacounda
09	Kabiline	42	Mandalai
10	Diouloulou	43	Tementho
11	Birassou Bandjikaly	44	Djiredji
12	Coubanack	45	Bambali
13	Carabane	46	Terimbasse
14	Badiankassal	47	Tambacoumba
15	Kahemba	48	Adéane
16	Pointe Saint Georges	49	Baghagha
17	Petit Pointe	50	Agnack
18	Djiromaïte	51	Fanda
19	Batinière II	52	Niaguis
20	Eloubalir	53	Séléky
21	Niambalang	54	Kamobeul
22	Marsassoum (Commune)	55	Médina
23	Djibabouya	56	Goumel
24	Diafar Douma et Santo	57	Pont Emile Badiane
25	Beme Baghagha	58	Teesito
26	Beme Biguine	59	Ikagel
27	Beme Ouly	60	Bolong Tobor
28	Beme Diattacounda	61	Brin
29	Diao Insacounda	62	Bolong Affiniam
30	Diao Bah	63	Bolong Tendouck
31	Diao Soucoutoto	64	Bandial
32	Djitecounda	65	Batinière I
33	Goudomp	66	Boudody

Personnel ayant participé au recensement

01	Sydia	MARRY	:	C.T ARD
02	Bacary	SANE	:	Service des Pêches d'Elinkine
03	Aliou Badara	BADJI	:	Enquêteur
04	Maurice	SAGNA	:	Matelot Ziguinchor
05	Moustapha	COLY	:	Service des Pêches d'Oussouye
06	Omar	NDIAYE	:	Enquêteur
07	Ablaye	MANGA	:	Matelot Ziguinchor
08	Ousmane	BANORA	:	Chauffeur Ziguinchor
09	Lamine	COLY	:	Service des Pêches Ziguinchor
10	Moussa	BODIAN	:	Enquêteur
11	Bacary	SADIO	:	Service des Pêches Ziguinchor
12	Babou	LABOU	:	Service des Pêches Niaguis
13	Alphouseyni	DIATTA	:	Enquêteur
14	Moustapha	MANE	:	Chauffeur Ziguinchor
15	Cheikhou	NDIAYE	:	Service des Pêches Goudomp
16	Salif	BADJI	:	Chauffeur Ziguinchor
17	Sadio		:	Chauffeur Ziguinchor

Synthèse : Isidore BIAGUI : Service Régional des Pêches Ziguinchor
Jean Christophe SAGNA : Service Régional des Pêches Ziguinchor